

DÉLIBÉRATION N°DL20230161 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ EN VERTU DE L'ARTICLE L.332-23 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans le respect de l'article L. 332-23 1^{er} du code général de la fonction publique, à savoir :

Nature des fonctions	Grade de rémunération	Nombre d'emplois (*)
Travail dans le domaine de l'entretien, de la propreté, de la logistique, du bâtiment et des espaces verts, de la voirie...	Adjointes techniques	4
Travail dans le domaine technique	Techniciens	3
Travail dans le domaine de la restauration	Adjoint technique	1
Travail dans le domaine social	Assistant socio-éducatif	1
Travail dans le domaine administratif	Attaché	1
Travail dans le domaine administratif	Rédacteurs	3
Travail dans le domaine administratif	Adjointes administratifs	3
Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance	Auxiliaires de puériculture	4
Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance	ATSEM	4
Travail dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance	Adjointes d'animation	15
Travail dans le domaine de la culture	Adjointes du patrimoine	2
Travail dans le domaine de l'animation	Animateurs	3

(*) : Le nombre d'emploi créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés en équivalent temps plein sur l'année.

Considérant également qu'il est nécessaire, de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans le respect de l'article L. 332-23 2^e du code général de la fonction publique, à savoir pour l'été 2024 :

Nature des fonctions	Grade de rémunération	Nombre d'emplois
----------------------	-----------------------	------------------

		Juillet	Août
Travail dans le domaine de l'entretien, de la propreté, de la logistique, du bâtiment et des espaces verts	Adjointes techniques	20	20
Travail dans le domaine de la restauration	Adjointes techniques	2	1
Travail dans le domaine administratif	Adjointes administratifs	9	9
Travail dans le domaine de l'animation sportive	Éducateur territorial des APS	1	1
Missions de surveillance piscine BNSSA	Opérateur territorial des APS	1	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats à venir,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023